

# La prohibition au Madawaska

par Yann Langlois

Qui n'a jamais écouté le film « Les incorruptibles » mettant en scène Elliott Ness et ses compagnons essayant de traquer Alfonso Capone à Chicago dans les années 20 ? De cette époque qui active notre imagination, il est important de savoir que, plus près de nous, la région du Madawaska vécut elle aussi cette période d'agitation sociale amenée par le trafic d'alcool. Le Madawaska a donc connu ses personnages qui marquèrent l'époque de la prohibition et parmi ceux-ci on y retrouve : Fred Lévesque, Maxime Albert ainsi qu'un certain Monsieur Violette de Saint-Léonard<sup>1</sup>.

Dans les lignes qui suivent, nous analyserons plus amplement la situation du 19<sup>ième</sup> siècle, puisque les lois prohibitives avaient leur raison d'être à cette époque. Bien qu'au début de mes recherches, je ne comprenais pas tellement en quoi consistaient ces lois prohibitives, la documentation que j'ai consultée m'a permis de connaître les raisons véritables qui ont amené l'apparition des différents mouvements en faveur de la prohibition, entre autres celui de la Société pour la Tempérance. Par la suite, nous entrerons dans le vif du sujet, en parlant des différents stratagèmes utilisés par les contrebandiers pour échapper à la Loi, ainsi que les répercussions économiques et sociales de cette période sur le Madawaska.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la prohibition a déjà existé dans d'autres sociétés avant celle des années 1920. Par exemple, on apprend que les Aztèques avaient essayé de prohiber la consommation d'alcool à l'apogée de leur civilisation, même à Babylone, en Orient, le code d'Amourabi interdisait la consommation d'alcool. Quoi

qu'il en soit, il semblerait que toutes les sociétés du monde qui ont tenté d'interdire la vente de l'alcool se soient retrouvées confrontées avec la naissance d'un autre problème : celui de la contrebande. Cependant, toutes les tentatives antérieures à celle de 1920 étaient, pour la plupart, des interdits de nature religieuse et non établis par un gouvernement civil et démocratique<sup>2</sup>.

Il est important de signaler, qu'en 1831, avant même la constitution de notre pays, il existait au Canada près de 200 distilleries. Lors de l'avènement de notre indépendance en 1867, la constitution canadienne octroyait des pouvoirs bien spécifiques aux provinces. Le gouvernement fédéral avait juridiction sur l'exportation et sur l'importation d'alcool, alors que les provinces s'occupaient de la vente au détail. C'est pour cette raison que notre pays n'a pas pu imposer une loi prohibitive qui aurait pu s'étendre d'un océan à l'autre, puisque les ventes étaient de juridiction provinciale. Naturellement, cela engendra de graves problèmes pour les provinces, car certaines statistiques datant de cette période révèlent que la consommation d'alcool au pays était en moyenne de huit gallons par année, par personne. Évidemment, les répercussions sociales d'une telle consommation d'alcool se sont avérées dramatiques et c'est pourquoi on vit apparaître la mise en application de lois que l'on pourrait qualifier de loufoques<sup>3</sup>.

Aux États-Unis, dans l'État du Massachusetts par exemple, dès 1838, on y établissait une loi interdisant la vente de moins de 30 gallons par personne, ceci, afin de limiter la consommation des gens qui, pensait-

on, ne pourraient pas se payer une telle quantité d'alcool. C'est alors que pour contourner la Loi, les gens se regroupaient à quatre ou cinq personnes pour acheter la quantité requise, ce qui n'apporta pas tellement l'effet escompté, surtout dans la région de Boston et des environs.

Au Canada, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour la période de 1916 à 1923, on dénombrait huit entrepôts d'alcool qui servaient à l'exportation. Les permis pour l'exportation d'alcool se vendaient 5,00\$ à cette époque. La manière de procéder à l'exportation se résumait bien souvent à charger les bateaux en direction des Antilles, qui venaient accoster durant la nuit. Pour venir à bout de ce mouvement de consommation d'alcool qui était devenu un véritable fléau, certains groupes de personnes fondèrent la Société pour la Tempérance au Nouveau-Brunswick. Cette Société n'avait pas seulement la volonté d'abolir totalement la vente au détail de l'alcool, mais se prononçait aussi contre l'esclavage. Leurs intentions étaient fort louables puisqu'elle se disait également en faveur du secours aux immigrants et du vote des femmes, ce qui permit d'influencer passablement la politique canadienne. Il faut dire que ses principaux membres avaient également fondé différents partis politiques reconnus, dont la CCF et le Crédit social. Aujourd'hui, le seul parti politique qui subsiste encore et dont les membres fondateurs faisaient partie de la Société pour la Tempérance est le NPD<sup>4</sup>.

De la même manière qu'aux États-Unis, on appliqua ici des lois pour la prohibition. C'est en 1853 qu'on appliqua la première loi prohibitionniste au Nouveau-Brunswick. Cette loi, cependant, fut abolie l'année suivante, car elle n'eut pas les effets escomptés, favorisant plutôt la multiplication du nombre de tavernes illégales en cours d'année. Cette année-là, les membres de la Société pour la tempérance tentèrent une autre fois de faire passer cette Loi, et la pression

exercée fut tellement grande que le gouvernement en place se vit dans l'obligation de la réinstaurer. Avant sa mise en application cependant, le lieutenant gouverneur de l'époque, Marners Sutton, décida de dissoudre l'Assemblée pour déclencher de nouvelles élections, ce qui en retarda l'application. Malgré les problèmes vécus, le mouvement demeurait et insistait toujours auprès du Gouvernement canadien pour qu'il légifère et c'est finalement en 1898 que le Gouvernement céda à leurs demandes en organisant un référendum national. Les résultats du référendum révèlent que 26 000 personnes se sont prononcées en faveur de la prohibition alors que 9 000 étaient contre. Le résultat du référendum divisa le pays, car la plupart des votes anti-prohibitionnistes provenaient du Québec. En de pareilles circonstances, Wilfrid Laurier décida donc d'adopter le « statut quo » et invita les provinces à organiser des référendums à ce sujet. Les provinces cependant délèguèrent la sale besogne aux municipalités qui se virent dans l'obligation d'appliquer les lois. Fait à noter, la première ville « sèche » au Nouveau-Brunswick fut celle de Fredericton, de sorte que les seules régions où l'alcool était permis furent les régions francophones du Québec et du Nouveau-Brunswick<sup>5</sup>.

Pour illustrer plus amplement à quel point la loi sur la prohibition semblait faire fausse route, c'est le fait que durant les neuf derniers mois de l'année 1929, le gouvernement canadien avait exporté trois quart de million de gallons d'alcool. Un an plus tard, en 1930, il en exportait 1 654 000 gallons, alors qu'en 1931 on en répertoriait 2 042 692. La majeure partie de ces exportations allait en direction des Iles Saint-Pierre et Miquelon, elle revenait ensuite sur nos côtes pour la consommation locale des Canadiens ou bien elle était exportée vers les États-Unis par le biais de la contrebande. Aux États-Unis, la prohibition d'alcool devint effective en 1919. On adopta le 18<sup>ième</sup> amendement qui stipulait qu'il était interdit de

vendre tout alcool apte à intoxiquer ceux qui en feraient usage. Seuls les alcools d'une concentration de 0.5% étaient permis. Lors de l'établissement de ce 18<sup>ième</sup> amendement, deux États votèrent contre, soit le Connecticut et le Rhode Island. Cet amendement stipulait que seuls les Américains possédant une cave à vin possédaient le droit de consommer et de conserver leur vin, mais ils n'avaient cependant pas le droit de remplacer les bouteilles qu'ils consommaient. À la lecture de cette partie du 18<sup>ième</sup> amendement, on peut se rendre compte qu'il était plutôt facile de contourner cet amendement, puisque les caves à vin étaient légales. Ils abrogeront cet amendement finalement en 1933, avec le 21<sup>ième</sup> amendement<sup>6</sup>.

## **Les grands contrebandiers d'alcool**

Au Canada, l'un des plus grands contrebandiers connu à cette époque fut Albénie J. Violette dans le comté de Madawaska au Nouveau-Brunswick. Un historien décrivait Albénie Violette en ces mots : « le Madawaska était son empire, Saint-Léonard, sa capitale et l'Hôtel Brunswick, son palais<sup>7</sup> ». Cette courte description nous renvoie dans l'imaginaire, le portrait d'un personnage fort influent dans le Madawaska du début des années 1920 et il l'était vraiment, car en plus d'être propriétaire de l'Hôtel Brunswick, il avait, entre autres, une briqueterie et possédait l'Hôtel du Maine. Il importait des cigares cubains et possédait une concession Ford dans le Madawaska ainsi qu'une station d'essence Imperial Oil. Violette s'était procuré un permis de vente d'alcool, car durant l'époque de la prohibition, les Lois au Nouveau-Brunswick autorisaient la production d'alcool qui ne devait cependant pas dépasser le pourcentage de 2%. Il était également propriétaire de deux usines de production de bière, la Maison Hollande ainsi que la brasserie Ready. Ces deux brasseurs produisaient de la bière à 2% de concentration d'alcool, conformément à la Loi, mais on y fabriquait aussi de la bière à 4

ou 5% d'alcool et les deux brasseries s'étaient créé un réseau sous la forme de « beer-shops ». Lorsque l'une de ces « beer-shops » se faisait prendre à vendre de la bière dont le pourcentage n'était pas réglementaire, les deux brasseries payaient entre 25% et 75% de la note. Outre les « beer-shops », la vente d'alcool se faisait également par les établissements hôteliers, par taxi, dans les restaurants et dans certaines maisons qu'on avait pris soin de bâtir sur le long de la frontière canado-américaine<sup>8</sup>.

En 1921, le Nouveau-Brunswick créa la Régie des alcools, cependant le gouvernement en fixa les prix de façon à ce que l'alcool soit suffisamment cher pour décourager le citoyen ordinaire. Comme les prix étaient démesurés, les revenus des différentes régies d'alcool se mirent à baisser à chaque année et ce jusqu'en 1930. Entre-temps il s'était créé un genre de marché parallèle qui permettait aux trafiquants d'offrir l'alcool à moins cher que dans les régies elles-mêmes. Même si on n'en entend plus parler aujourd'hui, la situation était devenue critique à Edmundston à cette époque. Les contrebandiers avaient utilisé de la dynamite pour faire sauter, en partie, les maisons de l'Agent de police Aubé et de l'Agent Peters d'Edmundston en 1928. De même, on fit également sauter la maison de l'agent Fédéral Willie F. Picard le 14 juin 1927, parce qu'il avait procédé à une saisie de 25 000,00\$ d'alcool<sup>9</sup>.

Quelques années auparavant, soit en 1921, la police avait saisi pour 25 000,00\$ d'alcool chez Albénie Violette et celui-ci se promettait bien qu'on ne le reprendrait plus. Quelques mois plus tard, il décida de se faire construire des passages secrets qui menaient à des tunnels sous ses édifices. On dit qu'il recevait, en provenance du Québec, l'équivalent de quatre wagons de bière par semaine. En 1922 cependant, alors que la police procédait, chez lui, à la saisie de huit barils d'alcool, Violette utilisa ses passages



**La maison de l'Agent Peters est dynamité en 1928 à Edmundston par des contrebandier d'alcool. ( Photo CEDEM )**

secrets pour aller y changer le contenu de ces huit gallons. Il cacha l'alcool contenu dans les barils dans d'autres contenants vides et remplit les huit gallons d'eau. La Police fit transférer ces huit gallons qu'elle pensait être de l'alcool à Fredericton en vue de son procès devant Juge. Par miracle, Violette est acquitté par le juge et, à l'époque, on formula l'hypothèse que le juge ait pu se laisser acheter par Violette puisque ce dernier, suite à son acquittement, demanda aux officiers présents de vérifier le contenu des huit barils, mais les officiers constatèrent que c'était de l'eau. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick dut donc lui offrir, en guise de dédommagement pour la perte du contenu, soit la somme de 8 954 dollars<sup>10</sup>.

Pendant ce temps aux États-Unis, les données avaient changé car, avec l'élection du Président Coolidge qui déclarait la guerre aux grands contrebandiers de l'époque, on augmenta la force policière par l'acquisition de

nouveaux équipements : 223 bateaux, vingt destroyers et deux détecteurs de mines furent alloués aux policiers pour venir à bout de la contrebande. On statua sur le fait que les frontières maritimes seraient dorénavant situées à douze miles marins des côtes, ce qui força les grands contrebandiers d'alcool comme Alfonso Capone, à procéder d'une toute autre manière puisqu'il leur était de plus en plus difficile de faire ce commerce par mer. Ils trouvèrent donc le moyen de faire passer leur alcool par les provinces maritimes comme le Nouveau-Brunswick.

Comme le territoire du Madawaska côtoie les frontières du Maine, il est facile d'imaginer comment les contrebandiers d'ici ont pu collaborer étroitement avec les contrebandiers américains pour faire passer leur marchandise par la frontière canado-américaine. Certaines histoires de l'époque relatent que la boisson passait par Grand-Sault, Woodstock, et Langston et que le commerce s'était établi comme suit : la marchandise

partait de Saint-Pierre et Miquelon, arrivait dans les provinces maritimes ainsi qu'en Gaspésie, dans certains cas. Par la suite, la marchandise prenait la route en direction du Maine et des autres États américains<sup>11</sup>.

C'est durant cette époque qu'on vit apparaître celui que l'on décrit comme étant le plus grand contrebandier d'alcool au Canada, Fred Lévesque. À cette époque, celui-ci déclarait au journaliste Georges Mars qu'il avait une association secrète composée de 2 000 petits contrebandiers au Nouveau-Brunswick et au Québec ainsi qu'une flotte de 500 voitures, qu'il avait à sa solde près de 800 travailleurs, ainsi que 1 000 gars de chantiers, armés de couteaux et de revolvers. Il déclarait également avoir acheté certains policiers et politiciens de l'époque qui avaient le mandat de le protéger. À la question du journaliste qui voulait savoir où il avait pu se procurer 500 voitures, celui-ci répondait qu'il avait fait affaire avec un groupe de voleurs de la région de Montréal qu'il payait 100 dollars pour chacune des voitures volées.

Les tactiques de Fred Lévesque pour opérer son commerce de contrebande étaient toutes aussi diverses les unes que les autres. Dans certains cas, il chargeait un de ses collaborateurs d'appeler la police pour lui fournir de faux renseignements. Pendant que les policiers partaient pour surveiller un certain coin de la ville, Lévesque en profitait pour faire transiter la boisson par l'autre bout de la ville. Monsieur Lévesque avoua, plus tard, que son entreprise de contrebande lui rapportait environ deux millions de revenus brut et que la moitié de cette somme servait à défrayer sa protection et à verser des salaires à ses hommes. On dit qu'il aurait également contribué, financièrement, à la construction de l'église de Saint-Hilaire. Fred Lévesque fut condamné en 1942<sup>12</sup>.

Un autre personnage, Maxime Albert, était natif de Saint-Hilaire. Il fut l'un des contrebandiers les plus actifs dans la région

d'Edmundston. Celui-ci distillait de l'alcool dans le village de Saint-Hilaire ainsi qu'à plusieurs autres endroits dans le comté du Madawaska. C'est d'ailleurs lors de l'explosion d'un alambic que Maxime perdit deux de ses fils dans la nuit du 11 décembre 1924. Propriétaire d'un hôtel à Saint-Hilaire, il possédait une grande cuve pour faire des mélanges variés d'alcool et on rapporte que cette cuve pouvait contenir jusqu'à 500 gallons. Lorsque la GRC s'introduisit à son hôtel en 1933, celle-ci saisit 54 gallons de « Hand Brand », 24 « 40 onces » de Hand-Made, et quatre caisses de fausses étiquettes pour les différentes sortes d'alcool. Maxime Albert, voulant se sauver de la prison, s'enfuit aux États-Unis dans la ville de Frenchville, pour finalement revenir au pays en 1943 pour payer l'amende à laquelle on l'avait condamné.

On rapporte que Maxime Albert et Fred Lévesque auraient contribué financièrement à la construction de l'église de Saint-Hilaire dans le comté du Madawaska. Lévesque aurait, de plus, contribué financièrement à la construction de l'église de Rivière-Bleue<sup>13</sup>.

## L'ère de la Bagoisse

Le gouvernement, par l'instauration de sa Loi prohibitive ainsi que par l'établissement de prix exorbitants de la vente d'alcool dans ses régies, aurait aussi fait naître un autre problème, celui de la fabrication d'alcool dans le Madawaska. On raconte que cela eut de graves incidences sur la santé des gens qui avaient un jour consommé de l'alcool mal distillé ou de mauvaise qualité. On voyait monter en flèche, durant cette période, les accidents reliés à cette consommation d'alcool de mauvaise qualité qui rendait parfois les gens aveugles. Le nombre d'arrestations en état d'ébriété avait d'ailleurs considérablement augmenté, ce qui prouve que la Loi pour la prohibition, au lieu de contribuer à la diminution de la consommation des gens,

aurait plutôt créé l'effet contraire. Finalement, sachant qu'ils n'en viendraient nullement à bout, c'est en 1933 que les Américains abolirent le 18<sup>ième</sup> amendement<sup>14</sup>.

## Conclusion

Traiter de la prohibition en quelques pages seulement n'est pas une chose facile, car le sujet est passionnant, riche en anecdotes reliées à certains personnages qui font encore aujourd'hui figure de légendes dans la région. Vous me voyez donc désolé de n'avoir pu traiter de cette époque comme elle le mériterait sûrement, puisqu'elle fait partie de l'histoire du Madawaska. Même si cette histoire met en figure des personnages qui ont œuvré dans l'illégalité, je suis convaincu que ces mêmes personnages ont contribué, à leur façon, à faire fructifier l'économie locale et régionale dans une période aussi dramatique que celle du premier krash boursier et de la misère dans laquelle les gens vivaient de cette époque. Du moins, cette contrebande a au moins contribué à faire vivre les familles des hommes engagés par les trois contrebandiers et de nombreux employés qui, autrement, auraient comme les autres, vécu dans la misère.

## Bibliographie

### Livre

Bourdon, Yves et Jean Lamarre, *Histoire des États-Unis : Mythes et réalités*, Montréal, Beauchemin, 1999, 259 pages.

### Documents audio-visuels

Bérubé, Benoît, *La Bagosse, L'Aventure : prohibition et contrebande*, Société Radio-Canada, Moncton, 1989, trois cassettes.

Ferrand, Carlos, *Histoires oubliées. La prohibition au Québec*, Matane, Les productions Vic Pelletier, 2000.

### Sites Web

MRC *Témiscouata*, [ En ligne ], <http://www.mrcstemiscouata.qc.ca/transcontinentale/legendes/bootlegging/alcool.html>, page consultée le 20 novembre 2003.

*Paroisse de St-Hilaire*, [ En ligne ], <http://www.diocese-edmundston.ca/annuaire/zones-pastorales-et-paroisses/paroisse.saint-hilaire.html>, page consultée le 20 novembre 2003.

## Notes

<sup>1</sup> Benoît Bérubé, *La Bagosse. L'aventure : prohibition et contrebande*, Moncton, Société Radio-Canada, 1989.

<sup>2</sup> Carlos Ferrand, *Histoires oubliées. La prohibition au Québec*, Matane, Les productions Vic Pelletier, 2000.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Benoît Bérubé, *op.cit.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Yves Bourdon et Jean Lamarre, *Histoire des États-Unis. Mythes et réalités*, Montréal, Beauchemin, 1999, chapitre 11, p. 183-199.

<sup>7</sup> Benoît Bérubé, *op.cit.*

<sup>8</sup> *Ibid.*; MRC *Témiscouata*, [ En ligne ], <http://www.mrcstemiscouata.qc.ca/transcontinentale/legendes/bootlegging/alcool.html>, page consultée le 20 novembre 2003.

<sup>9</sup> Benoît Bérubé, *op.cit.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*; MRC *Témiscouata*, *op.cit.*, page consultée le 20 novembre 2003.

<sup>13</sup> Benoît Bérubé, *op.cit.*; MRC *Témiscouata*, *op.cit.*; *Paroisse de St-Hilaire*, [ En ligne ], <http://www.diocese-edmundston.ca/annuaire/zones-pastorales-et-paroisses/paroisse.saint-hilaire.htm>, page consultée le 20 novembre 2003.

<sup>14</sup> Benoît Bérubé, *op.cit.*